



Les organismes communautaires...
du monde à découvrir!



La mission de la Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec est de regrouper les organismes communautaires de la région dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux.

Dans le but de poursuivre sa mission, la TROC-10 offre de l'information ainsi que du support à ses membres par le biais de formations, de consultations, de représentations, d'accompagnement et d'activités de concertation.

JOURNAL LIN-10

Volume 1 Numéro 3 Juin 2012

FERMETURE ÉCONOMIQUE DE LA TROC-10

Par Jacynthe Boutin, agente de liaison

Veillez prendre note que la TROC-10 fermera ses portes pour des raisons économiques dès le 29 juin prochain. L'équipe sera de retour à compter du 20 août. Entre-temps, il est toujours possible de nous laisser des messages courriels ou téléphoniques. Soyez assuré que nous donnerons suite à vos messages dès notre retour.

Nous tenons à souhaiter à nos membres une période estivale à la hauteur de vos attentes et nous serons heureux de vous servir dès notre retour en poste.

Bon été et soyez prudents lors de vos déplacements !

Votre opinion est importante: troc.lebel@lino.com

Site web de la TROC-10 : www.troc10.org

Date de tombée du prochain numéro: 20 septembre 2012

RENCONTRE NATIONALE CTROC

Par Julie Martin, directrice

Les 12, 13 et 14 juin derniers, la directrice et l'agente de liaison de la TROC-10 ont participé à la rencontre nationale de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires. Cette rencontre se tenait en Estrie et comportait un ordre du jour ambitieux. Parmi les points abordés, notons la démarche « quelle coalition voulons-nous ? », le plan de mobilisation conjoint pour le rehaussement financier des organismes communautaires et pour l'accessibilité aux services sociaux publics, la convention PSOC, l'établissement du plan d'action de la CTROC et l'AGA.

De nombreuses discussions ont été tenues. Au sortir de la rencontre, la TROC-10 s'est engagée à participer à différents comités de la CTROC. Notons l'élection de Julie Martin au conseil d'administration et sa nomination au comité de travail des PPP sociaux.

Pour l'année à venir, la CTROC a choisi de nommer deux porte-paroles pour les représentations médiatiques. Il a été décidé de tendre vers un choix qui tenait compte de la représentativité des régions éloignées et des régions plus « centrales »,

ainsi que de favoriser la participation d'une femme et d'un homme. Les porte-paroles ont donc été nommés en assemblée des membres. Il s'agit de M. Sébastien Rivard de la région de Montréal et de Mme Julie Martin de la région Nord-du-Québec.



Une belle «tablee»...

Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Montréal, Laurentides, Saguenay-Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Québec, Bas-St-Laurent, Outaouais, Lanaudière et Estrie.

Centre de Villégiature Jouvence.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DES MEMBRES

Par Jacynthe Boutin, agente de liaison

Le 20 juin dernier, à Chibougamau, se tenait l'Assemblée régulière des membres de la TROC-10. 13 organismes (sur une possibilité de 25) ont participé à cette assemblée. Il est un peu décevant de compter les absents, les organismes présents ont soulevé des questionnements en lien avec le sentiment d'appartenance à la TROC-10. Pour l'année à venir, nous songerons à déplacer, une fois de plus, la date de notre rencontre de fin d'année, et ce, en ayant le souci de rejoindre le plus de membres possible.

Au cours de la journée, les membres se sont réunis afin de bâtir le plan d'action biennal de la TROC-10 pour 2012-2014, un bel exercice démocratique que démontre que la TROC-10 pour répondre aux priorités de ses membres.

De nombreuses discussions en « table ronde » se sont tenues. La mobilisation pour le rehaussement financier des organismes communautaires, le Plan Nord et le cadre de référence régional demeurent parmi les sujets principaux pour l'année à venir. Opinions et échanges étaient au rendez-vous lors de l'assemblée.

Plus tard dans la journée, nous avons proposé à nos membres une activité divertissante et rafraîchissante. Au départ, l'équipe de travail a remis à chaque participant un morceau de casse-tête, sur lequel apparaissait une revendication ou une image présente dans le portrait (médiatique, politique, communautaire) québécois. Les membres devaient ensuite déposer leur morceau sur le sol, tout en collaborant avec les autres afin de créer un TOUT. Une fois tous les morceaux reliés, les participants ont pu porter une réflexion sur les enjeux qui leur tiennent à cœur parmi ceux proposés. L'idée derrière cet exercice était une prise de conscience sur l'importance du rôle d'éducation populaire. Il visait de plus à imaginer la collaboration et la solidarité, tout en présentant une foule de luttes sociales dans lesquelles les organismes communautaires se sont, ou auraient pu s'inscrire.



La TROC-10 tient à remercier tous les membres qui ont assisté à cette rencontre. Selon les évaluations de fin de journée, elle fut pour, dans son ensemble, enrichissant et constructif.

La TROC-10 réunira ses membres le 18 octobre prochain, à Lebel-sur-Quévillon afin de discuter en profondeur du cadre de référence. Les informations relatives à cette rencontre seront communiquées dès le retour de la fermeture économique de la TROC-10, soit à la fin du mois d'août.

LOI 73

Par Julie Martin, directrice

En mai dernier, le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, déposait le projet de loi 73. Ce projet prévoyait entre autres l'élargissement du nombre d'intervenants pouvant être financés par la taxe santé pour le fixer à : « tout autre intervenant du système de santé et des services sociaux », aussi bien dire : à tout ce qui touche de près ou de loin la santé... En admettant que ce projet de loi ait été accepté, il incluait les organismes communautaires dans les bénéficiaires de ladite taxe santé. Or, le milieu communautaire s'est opposé dès le départ à la taxe santé, jugeant impensable de bénéficier de sommes provenant d'une taxe qui contribue à appauvrir la population.

Bien que sous-financés, comment les organismes communautaires pourraient-ils accepter en toute moralité de l'argent qui provient de la poche même des gens qui fréquentent leurs organisations?

Rappelons que la taxe santé avait été annoncée lors du budget de 2010. Le ministre avait justifié la mise sur pied d'une telle taxe en mettant de l'avant que les sommes récoltées par la taxe santé serviraient à financer les établissements de santé et le développement de nouveaux services.

Les différents regroupements d'organismes communautaires du Québec (TROC-ROC), la CTROC, la TRPOCB, l'union des consommateurs et l'R des centres de femmes ont fait parvenir des messages à l'Assemblée nationale pour demander au ministre des Finances de retirer toute référence aux organismes communautaires comme étant des « intervenants » pouvant recevoir des sommes provenant de la taxe santé. Ils ajoutaient que ce sont les subventions pour la mission globale des organismes communautaires qui doivent être augmentées, et non pas les ententes de services.

Le milieu communautaire a eu gain de cause en ce qui concerne le projet de loi 73. La référence aux organismes communautaires a été retirée.